

*MAIRIE DE POUILLY*  
*Département de l'Oise*  
*Arrondissement de Beauvais*  
*Canton de Chaumont en Vexin*  
*60790 POUILLY*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pouilly, se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire par intérim, M Patrice MORIN, le mardi 13 février, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Par ordre alphabétique ;

Daniel CAUCHIES, Christelle CHITEL, Daniel DROUIN, Michel GUILLIN, Monique HAMM-BERANGER, Dominique LELIAS, Patrice MORIN, Jennyfer PESTY, Jean-Paul RIVAUD, Tiffaine VERMEULEN.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Virginie HUSSUM a donné pouvoir à Dominique LELIAS

La séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Madame HAMM-BERANGER est nommée pour présider le conseil. Constatant que le quorum est atteint, Mme HAMM-BERANGER ouvre la séance à 19h35.

**SECRETARIAT DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jennyfer PESTY est élue par l'ensemble du conseil (11 voix) pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **1. Election du maire**

Mme HAMM-BERANGER invite les candidats au poste de maire à se manifester. M. CAUCHIES se présente. L'ensemble des élus procède à un vote à bulletin secret.

M. CAUCHIES est élu à l'unanimité (11 voix).

## **2. Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal détermine le nombre de ses adjoints, dans la limite de 3 au maximum. Il pense que ce nombre de 3 est trop important et que, par ailleurs, un seul adjoint est insuffisant. Il fait donc part de son souhait d'avoir 2 adjoints.

Il demande aux conseillers de délibérer sur ce nombre d'adjoints. Les conseillers votent à l'unanimité sur l'installation de 2 adjoints au maire (11 voix).

### **Election du 1er adjoint :**

M. le Maire rappelle les règles du vote, et fait appel aux candidatures.

M. GUILLIN est seul candidat. Les membres du conseil procèdent aux votes à bulletin secret et M. GUILLIN est élu à l'unanimité (11 voix).

### **Election du second adjoint :**

MM. MORIN et DROUIN présentent leur candidature. Le conseil procède aux votes à bulletin secret. M. Daniel DROUIN obtient 9 voix et M. Patrice MORIN obtient 2 voix. M. DROUIN est élu second adjoint.

Lecture de la charte de l' élu local.

## **3. Informations et questions diverses**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par le service des impôts afin de refaire la liste de la commission communale des impôts directs. Cette commission comporte 6 titulaires et 6 suppléants qui sont choisis par les services des impôts sur une liste présentée par la commune de 12 titulaires (dont 2 domiciliés hors de la commune) et 12 suppléants (dont 2 hors de la commune). La liste doit être validée avant une réunion prévue le 10 avril.

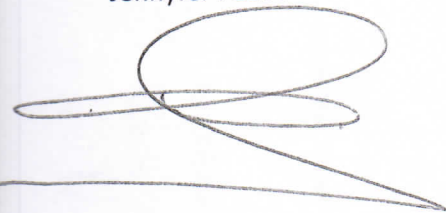
4 personnes sont nommées pour préparer le budget : M. le Maire, M DROUIN, M GUILLIN et M. LELIAS.

M le Maire informe que nous aborderons les commissions lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h04.

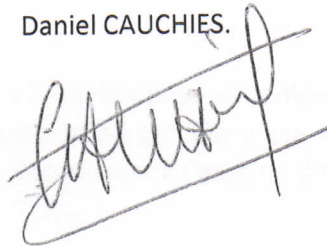
La secrétaire de séance,

Jennyfer PESTY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire,

Daniel CAUCHIES.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'D' and a long horizontal stroke at the bottom.